



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Évolution du cadrage du Diplôme
Universitaire de Recherche (DUR).**

Conseil d'administration du 9 décembre 2024

Délibération 2024/12/CA-043

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

Vu la délibération n° 2023/05/CA-111 du Conseil d'administration du 30 mai 2023 approuvant l'ouverture du DU Recherche ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE l'évolution du cadrage du Diplôme Universitaire de Recherche (DUR), notamment l'ajout de l'annexe 4 au document descriptif du Diplôme Universitaire de Recherche joint à la présente délibération.

Toulouse le 9 décembre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

..... **18 décembre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

ANNEXE 4 : INSCRIPTION HORS DOCTORAT

Dans le cas où l'étudiant n'est pas autorisé à se réinscrire en doctorat par la direction de l'école doctorale, après avis des encadrants et du comité de thèse, il peut s'inscrire en DU Recherche en réglant un droit d'inscription équivalent au montant d'une inscription en année de doctorat.

Les objectifs, conditions d'accès, et modalités de validation du diplôme sont les mêmes que celles décrites pages 3 à 5 du présent document à l'exception du financement mensuel qui n'est pas exigé dans la mesure où l'étudiant ne poursuit pas son doctorat.

Une seule inscription en DU Recherche est autorisée.